

Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0823

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : **Revitalisation du centre - Aménagement de la rue de la République - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Saint Romain au Mont d'Or et la Communauté urbaine mènent depuis plusieurs années une politique de revitalisation du centre de la Commune. Des actions significatives sur les espaces publics ont déjà largement contribué à renforcer l'identité marquée au cœur du village.

L'aménagement de la rue de la République se justifie comme le complément nécessaire de ces travaux déjà entrepris. Cette opération intervient après que les problèmes de circulation aient été résolus grâce à la mise en service des voies de la ZAC du Nouveau Bourg. Le phasage des travaux tient compte de la complexité de l'opération.

L'opération d'aménagement vise à redonner à la rue de la République un caractère de centralité afin de devenir l'espace public central du village.

Circuit décisionnel : le pôle politique des déplacements a donné un avis favorable à la poursuite de ce projet lors de sa séance du 23 septembre 2002 et le Bureau restreint le 7 octobre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la rue de la République à Saint Romain au Mont d'Or d'un montant de 795 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour un montant de 795 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 45 000 € en 2003, 150 000 € en 2004, 300 000 € en 2005 et 300 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,